



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 07/11/2020

**TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES
Ouverture de plusieurs centaines de centres et relais routiers aux professionnels**

Les acteurs du transport routier sont des maillons essentiels des chaînes d'approvisionnement de la population et des entreprises. Afin que les conducteurs routiers puissent assurer leur mission dans des conditions de travail dignes et adaptées aux conditions climatiques, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, avait annoncé l'ouverture plusieurs centaines de centres et relais routiers répartis sur toutes les régions de France qui pourront servir des repas chauds, à table, aux professionnels du transport routier. En Ille-et-Vilaine, 9 établissements situés à proximité des axes routiers sont ouverts, dès ce jour, samedi 7 novembre 2020.

Par arrêté du 7 novembre, Michèle Kirry, préfète d'Ille-et-Vilaine, a fixé la liste des établissements breilliens, habituellement fréquentés par les routiers, qui peuvent accueillir, dès à présent, les seuls professionnels du transport routier, pour de la restauration, entre 18h00 et 10h00 le lendemain, sur présentation de leur carte professionnelle et dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur dans la restauration d'entreprises :

L'ardoise – 14 place de l'Église, 35137 Bédée
Le Ker Jo Ann – 2 lieu-dit les Fossés, 35220 Châteaubourg
La p'tite Fringale – Parc d'activités de la Vignen 35270 Étrelles
Aire de service d'Armor et d'Argoat Station Shell, 35590 Saint-Gilles
Aire du Pays de Rennes – Station Total, 35590 Saint-Gilles
Relais des onze Écluses – ZA La Morandais, 11 rue Louis Renault, 35190 Tinéniac
Restaurant RN 24 – 6 l'Ancienne Gare, 35380 Treffendel
L'Auberge des Moutiers – 35130 Moutiers
Le Bistrot Vernois – Vern-sur-Seiche

Les cartes mises en place sur le site de Bison Futé au printemps dernier afin que les conducteurs routiers disposent d'une information en temps réel de l'état des aires de service sont réactivées.

Les 9 centres et relais routiers pour les véhicules lourds (autocars, camions...) ouverts en Ille-et-Vilaine seront également référencés sur le site : <https://www.bison-fute.gouv.fr/ouverture-des-aires-et-des-centres,11195.html>

Annexe :

Arrêté du 7 novembre 2020 fixant la liste des établissements visés à l'article 40 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié autorisés à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier.

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**

Tél : 06 01 44 07 30
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

3 avenue de la Préfecture
35026 Rennes cedex 9